

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE LA CHAVANNE PLANAISE**

COMPTE -RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL

**Du mercredi 23 septembre 2015 à 20h30**

-----

**Les Membres du Comité Syndical :**

**Présents :**

Sylvaine CHRISTIN, Clotilde DOUCHEMENT, Mandy DURET, Richard DESCHAMPS-BERGER, Gilles PETIT, Ondine BONNET-REBIERE, Delphine RICHARD. Jean-Paul RATEL, Véronique BENOIT.

**Excusée :**

Corine NERI.

Véronique BENOIT est nommée secrétaire de séance.

La Présidente propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 9 juin 2015.

- Ne soulevant aucune observation, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.
- 

La Présidente propose de rajouter à l'ordre du jour le remplacement du matériel informatique du secrétariat du Syndicat Intercommunal Scolaire.

❖ **Approbation de l'agenda programmé d'accessibilité**

Il est rappelé que le SIVU scolaire a l'obligation d'établir un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour les bâtiments scolaires, et de le transmettre aux services de la Préfecture au plus tard le 27 septembre 2015, après approbation par le Comité syndical.

Le SIVU scolaire a adhéré au groupement de commandes constitué sous l'égide de la Communauté de Communes Cœur de Savoie pour faire effectuer le diagnostic et rédiger le projet d'Ad'Ap. Cette démarche a conduit à recruter le bureau d'études ACE-BTP Alpes.

Le bureau d'études s'était engagé contractuellement à remettre son travail vendredi 18 septembre. Mais cette obligation n'a pas été remplie : à ce jour, la visite de diagnostic n'a toujours pas été effectuée et le responsable est devenu injoignable depuis plusieurs jours.

En conséquence, le Comité syndical ne dispose pas des éléments pour délibérer sur le fond. Il sera de nouveau convoqué pour se prononcer sur ce sujet, dès que le dossier sera remis.

Vu ces circonstances, la Présidente propose aux Membres du Comité syndical de délibérer pour solliciter un délai supplémentaire avant le dépôt de l'Ad'Ap auprès des services de la Préfecture.

Considérant que toutes les démarches ont été engagées pour effectuer le diagnostic des bâtiments au regard des normes d'accessibilité aux PMR et pour préparer un projet d'Ad'Ap, mais que cette procédure n'est aujourd'hui pas achevée pour des raisons totalement indépendantes de la volonté des élus ;

Considérant qu'il ne dispose pas aujourd'hui des documents et des informations qui lui sont indispensables pour s'engager dans un programme de travaux, et qu'il est donc dans l'incapacité de délibérer sur le fond ;

- Le Comité syndical :
  - SOLLICITE de M. le Préfet une prorogation du délai de dépôt de l'Ad'Ap, initialement limité au dimanche 27 septembre 2015 ;

- S'ENGAGE à délibérer au plus vite dès réception des documents attendus, de manière à pouvoir déposer le dossier en préfecture dans les plus brefs délais ;

#### ❖ **Adhésion aux Assédic pendant l'emploi de personnel non titulaire**

Mme la Présidente informe les membres du comité syndical, qu'il existe des contrats d'adhésion pour l'affiliation aux ASSEDIC pour le personnel, et qu'il serait souhaitable que le Syndicat Intercommunal adhère à cet organisme. En fait si, en fin de contrat, un employé se trouve sans emploi, sans l'adhésion aux ASSEDIC, c'est le syndicat intercommunal qui devrait prendre en charge les indemnités de chômage.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à faire adhérer le Syndicat intercommunal aux Assédic à la rentrée 2015-2016.

#### ❖ **Adhésion à l'association « Lire et faire lire »**

L'association « Lire et faire lire » met à disposition des établissements avec lesquels elle signe une convention des bénévoles qui viennent lire des histoires aux enfants afin de leur donner le goût de la lecture.

Il serait souhaitable de mettre en place cette activité sur l'école, afin de diminuer l'effectif des groupes de maternelle. Une bénévole pourrait venir à l'école le jeudi de 15h45 à 16h45 ; elle prendrait deux groupes de 6 enfants de maternelles durant 30 minutes chacun, ce qui permettra de décharger les groupes de TAP.

La cotisation à l'association est de 90 euros par an, et le coût de l'emploi d'un bénévole est de 25 euros par an. L'idéal serait d'avoir un autre bénévole le mardi afin de décharger également les groupes, mais il n'y a pas de bénévole disponible pour l'instant.

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à signer la convention d'adhésion avec l'association pour l'année scolaire 2015-2016.

#### ❖ **Remplacement du matériel informatique du secrétariat du SIVU**

Il est expliqué au Comité que l'ordinateur du secrétariat fonctionne avec Windows XP, une version ancienne qui n'est plus sécurisée depuis avril 2014 puisque Microsoft n'édite plus de mises à jour. Il est donc fortement conseillé de passer au plus vite à une version actuelle de Windows. Et quand nous demandons aux fournisseurs des devis à ce sujet, ils nous conseillent tous de changer également d'ordinateur car l'adaptation des anciens coûterait aussi cher que leur changement par du matériel neuf.

Du côté de la mairie de La Chavanne, il est envisagé de changer aussi le poste de travail de la secrétaire de mairie, et si possible avant la fin de l'année, car il faudra très prochainement installer un nouveau module sur le logiciel GFfi (pour la dématérialisation des budgets) et il serait dommage de l'installer sur l'actuelle version, puis de repayer sa réinstallation sur le nouveau système dans quelques mois.

Actuellement, les deux postes sont organisés en réseau : le poste du secrétariat de mairie est un serveur, et celui du SIVU est dépendant de ce serveur pour certains logiciels (compta et paie de GFfi), ainsi que pour le stockage des données.

Comme les emplois des secrétaires sont maintenant totalement individualisés, et que le poste du SIVU risque un jour ou l'autre de se rapprocher de l'école, il serait souhaitable de profiter de ce changement pour créer deux postes de travail complètement autonomes, qui stockeraient individuellement sur leurs disques internes les logiciels et données du secrétariat de mairie d'une part, et du SIVU d'autre part.

En résumé, il faudrait donc acheter un nouvel ordinateur pour le secrétariat et faire réinstaller sur ce nouvel équipement les logiciels nécessaires. Le SIVU aurait donc à régler :

- un ordinateur
- la suite bureautique de Microsoft (la licence que nous avons actuellement semble permettre sa réinstallation sans frais supplémentaire, mais à confirmer) ;
- les modules compta et paie de GFfi + éventuellement le futur module pour la dématérialisation ;

- Le Comité Syndical, après avoir délibéré, approuve cette proposition et autorise la Présidente à demander des devis pour l'achat d'un ordinateur et l'installation des logiciels.

### ❖ Point sur la rentrée scolaire 2015-2016

Pour la rentrée scolaire 2015-2016, l'école intercommunale compte 115 enfants (soit 87 familles), répartis de la façon suivante :

- PS-MS : 22
- MS-GS : 22
- CP : 17
- CE1-CE2 : 26
- CM1-CM2 : 28

Concernant les TAP, Il est proposé 5 ateliers le mardi, le jeudi et le vendredi. Trois intervenants extérieurs ont été recrutés pour la rentrée : Virginie DANREY pour l'atelier musique, Rémi GELAIN pour l'atelier zumba et Jean-Luc AHACHE pour l'atelier cirque, les autres activités sont assurées par le personnel de l'école. Le mardi 67 enfants participent aux activités périscolaires, le jeudi 64 et le vendredi 53.

(22h : Départ de Ondine Bonnet-Rebière)

### ❖ Avancement du projet d'extension de l'école

Le dossier d'extension de l'école a été transmis à l'Inspection académique, qui met l'accent sur deux points à rajouter éventuellement au projet : prévoir une salle des maitres, penser à l'installation de prise pour ordinateurs.

Le SIVU a reçu de la part de M. Monteil les actes d'engagement et les clauses administratives. Il reste quelques documents à finaliser avant la dépose du dossier de demande de subvention, et du dossier de demande de permis de construire.

### ❖ Questions diverses

- Renouvellement de la demande au fonds de soutien pour les TAP : Accordé / les fonds seront versés en deux fois à la mairie de Planaise, qui les reversera au SIVU.
- Remplacement de la carte du standard téléphonique de l'école : coût de la réparation : 1910 euros. La carte aurait été détériorée suite aux orages durant l'été. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de Groupama pour une éventuelle prise en charge des frais de remplacement de la carte.

Vu par nous, Présidente du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE pour être affiché le 28 /09/2015 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A LA CHAVANNE, le 28 septembre 2015

La Présidente,  
Sylvaine CHRISTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE  
LA CHAVANNE PLANAISE  
Mairie de la Chavanne  
Chef Lieu  
73800 LA CHAVANNE